

Prévention de la COVID-19

NATATION



1. Publics concernés

- Tout public

2. Activités proposées

- Uniquement dans les lieux et sites ouverts et autorisés
- Se référer à la fiche « Piscines »

3. Aménagements de la pratique

- La pratique se fera dans le respect de la distanciation sanitaire et des gestes barrières
- Nommer un responsable médical pour chacun des groupes d'entraînement
- Port du masque dans les lieux communs et produits hydro-alcooliques à disposition
- Limitation du nombre de nageurs dans le respect du principe général d'absence de rassemblement de plus de 5 personnes dans un espace rapproché
- Planification stricte des horaires d'entraînement de manière à fluidifier l'organisation (sas d'entrée et de sortie)
- Pas d'échange de matériel

PRÉVENIR